

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2010

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 décembre 2010**

**2010 DEVE 125** Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention en vue de l'attribution d'une subvention à l'association "La Guinguette Pirate" dite Petitbain pour la création d'un jardin d'habitants ouvert sur le quartier au sein de la Cité Chevaleret (13e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 2 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2010, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association La Guinguette Pirate et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "La Guinguette Pirate" une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association La Guinguette Pirate dont le siège social est situé 23 rue Olivier Métra (20e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2010.